

COMPTE RENDU

Commission Administrative Paritaire Locale des Adjoints Administratifs du CMG de METZ

La CAPL de METZ, compétente à l'égard des Adjoints Administratifs, présidée par le directeur du CMG de METZ, Monsieur Jean-Jacques NARAYANINSAMY, s'est déroulée le 6 Octobre 2016.

L'ordre du jour de cette CAPL était le suivant :

- ⇒ Approbation du PV du 16/06/2016,
- Examen des recours,
- Examen des travaux d'avancement au titre de 2016 pour les grades :
 - d'adjoint administratif de 1° classe,
 - d'adjoint administratif principal de 2° classe,
 - d'adjoint administratif principal de 1° classe.

RECOURS EN NOTATION

Suivi d'un seul recours en notation CREP 2015 d'une AA1suite à la CAPL AA du 16/06/2016 a été examiné.

AVANCEMENTS

- 1 Promotion au choix dans le grade d'AA1 : 19 postes obtenus / 97 conditionnants ;
- 2 Promotion au choix dans le grade d'AAP2 : 69 postes obtenus / 388 conditionnants ;
- 3 Promotion au choix dans le grade d'AAP1 : 56 postes obtenus / 299 conditionnants ;

CONCLUSION

Pour cette première CAPL d'AA en dématérialisée, les commissaires paritaires Force Ouvrière ont exprimé le souhait de se voir communiquer la liste complète (tableau sous format électronique de préférence) des agents conditionnants avec leur rang de classement établissement et ALE afin de nous permettre d'assurer au mieux le suivi de la carrière des agents qui ne nous sont plus communiquée depuis l'utilisation du logiciel PROGRESSIO contrairement à précédemment.

Metz, le 13 Octobre 2016